



Charente Solidarités

Le logement que je loue est-il conforme et décent ?

A l'attention des propriétaires bailleurs

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU LOGEMENT

Les murs et la toiture sont-ils en bon état et protègent des infiltrations d'eau dans l'habitation ? OUI NON

Les menuiseries sont-elles étanches à l'eau et à l'air ? (hors condensation) OUI NON
NB : la présence de menuiseries simple vitrage ne constitue pas un point de non-décente.

Les fenêtres des étages, les balcons, loggias, escaliers et mezzanines sont-ils équipés de garde-corps/balustrade ? OUI NON

Le bâti (murs en maçonnerie, toiture, plancher) est-il en bon état ? OUI NON
(ne présente pas de risque d'effondrement ou de chute de matériaux)

L'installation électrique est-elle sécurisée ? OUI NON
(les fils conducteurs ne sont pas apparents, les prises et interrupteurs sont en bon état, le tableau électrique semble récent...)

L'installation gaz est-elle sécurisée ? OUI NON
(les canalisations sont fixées au mur et en bon état, la chaudière gaz est entretenue tous les ans...)

Un dossier de diagnostics techniques (DPE, installation électrique, plomb) vous a-t-il été remis au moment de la signature du bail ? OUI NON

Le logement est équipé d'un dispositif de ventilation permanente ? OUI NON
(VMC, grilles de ventilation naturelle dans les murs, extracteurs mécaniques...)
NB : l'ouverture des fenêtres ou une hotte ne peuvent être considérés comme des dispositifs de ventilation

Les pièces principales (pièce de vie/chambre) disposent-elles toutes d'une ouverture donnant à l'air libre ? OUI NON

Le logement est-il équipé d'un dispositif de chauffage fonctionnel, permettant de programmer et maintenir une température constante dans chaque pièce, sans avoir recours à des radiateurs d'appoint ? OUI NON
NB : l'absence d'isolation et/ou un logement énergivore occasionnant d'importantes factures d'énergie, ne constitue pas un point de non-décente, en l'état actuel de la réglementation en vigueur.

Le logement dispose-t-il d'un accès à l'eau potable ? OUI NON

L'évacuation des eaux usées se fait-elle normalement, sans remontées d'odeurs ou d'effluents ? (présence de siphons) OUI NON

Le logement est-il raccordé à un système d'assainissement ? OUI NON

Si oui, veuillez préciser :

Fosse étanche Tout à l'égout Fosse septique

Le logement dispose-t-il d'un coin cuisine permettant de recevoir un appareil de cuisson et équipé d'un évier fonctionnel ? OUI NON

Le WC est-il situé à l'intérieur du logement, séparé de la cuisine et de la pièce où sont pris les repas ? OUI NON

Le logement dispose-t-il d'un équipement pour la toilette corporelle, (baignoire ou douche) aménagé de manière à garantir l'intimité personnelle, alimenté en eau chaude ? OUI NON

Le logement dispose-t-il d'au moins un point lumineux par pièce ? OUI NON

La pièce principale mesure-t-elle plus de 9m² et dispose-t-elle d'une hauteur sous plafond supérieure à 2,20m ? OUI NON

** Ce questionnaire est basé sur le Décret du 30 Janvier 2002 relatif à la décence des logements.*

SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS, VOTRE LOGEMENT PRÉSENTE PEUT-ÊTRE DES DYSFONCTIONNEMENTS LIÉS À SA CONFORMITÉ

Vous pouvez consulter le Décret du 30 Janvier 2002 relatif aux critères de décence en vous rendant sur le site internet :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000217471/>

Vous pouvez consulter le Règlement Sanitaire Départemental de la Charente en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.charente.gouv.fr/content/download/28395/180868/file/R%C3%A9glement%20sanitaire%20d%C3%A9partemental%2016.pdf>

Vous pouvez consulter Arrêté du 31 mars 2021 relatif au diagnostic de performance énergétique, vous rendant sur le site internet :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043353335>